

DECISION N° 18220275 MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 13 JUIL 2022  
Portant ouverture du concours d'entrée en **première année du cursus de formation d'Ingénieur**  
de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de l'Université de Maroua et fixant le nombre de  
places offertes, au titre de l'année académique 2022/2023.

**LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

- Vu la Constitution ;  
Vu la Loi n°2001/005 du 16 avril 2001, portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;  
Vu le Décret n°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2011/1408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;  
Vu le Décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;  
Vu le Décret 2018/191 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;  
Vu le Décret n°93/026 du 19 janvier 1993 portant création d'universités ;  
Vu le Décret n° 93/027 du 19 janvier 1993 fixant le régime financier applicable aux Universités d'Etats, modifié et complété par le décret n° 2005/342 du 10 septembre 2005 ;  
Vu le Décret n°2005/342 du 10 septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux universités ;  
Vu le Décret n°93/032 du 19 janvier 1993 fixant le régime financier applicable aux universités ;  
Vu le Décret n°2008/280 du 09 Aout 2008 portant création de l'Université de Maroua ;  
Vu le Décret n°2008/280 du 09 Aout 2008 portant organisation administrative et académique de l'Université de Maroua ;  
Vu le Décret n°2012/433 du 01 octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;  
Vu le Décret n°2013/0891/PM du 12 mars 2013 portant nomination des responsables au Ministère de l'Enseignement Supérieur ;  
Vu le Décret n°2017/318 du 27 juin 2017 portant nomination d'un Vice-Chancellor et de Recteurs dans certaines Universités d'Etat ;  
Vu le Décret n°2017/350 du 06 juillet 2017 portant changement de dénomination de l'Institut Supérieur du Sahel et organisation de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Maroua ;  
Vu Décret n°2020/274 du 11 Mai 2020 portant réorganisation de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Maroua ;  
Vu l'Arrêté 18220053/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC/SE du 16 mars 2022, fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Etablissements des Universités d'Etat du Cameroun et Ecole sous tutelle académique du MINESUP, au titre de l'année académique 2022-2023 ;  
Sur proposition du Recteur de l'Université de Maroua ;

**DECIDE :**

**Article 1 :** Un concours sur épreuves est ouvert pour le recrutement de deux cent soixante (260) élèves-ingénieurs en **première année du cursus de formation d'Ingénieur** et de quinze (15) élèves-architectes en **première année du cursus de formation d'Architecte** de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Maroua de l'Université de Maroua, pour l'année académique 2022-2023.

**Article 2 :**

Le tableau ci-dessous indique le type de diplôme d'entrée que le candidat doit avoir pour être autorisé à concourir :

**A- ELEVES-INGENIEURS**

N°	Filières	Baccalauréat	Matières au GCE A level
Groupe 1	Energies Renouvelables	C, D, E, F, BT, TI	Chemistry, Mathematics, Physics, GCE/AL Technical
	Génie Civil		
	Hydraulique et Maîtrise des Eaux		
	Informatique et Télécommunications		

